

Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry
Compte rendu du conseil communautaire n° 01
Du 7 février 2017.

L'an deux mille dix-sept, sept février, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de CHATILLON-sur-INDRE (INDRE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à CHATILLON SUR INDRE, sous la présidence de Monsieur Michel HETROY.

Date de la convocation : 1^{er} février 2017

Etaient présents : Michel HETROY, Marc ROUFFY, Jean-Marie BONAC, Michel BRAUD, Williams LAUERIERE, Alain JACQUET, Pierre VERON, Françoise FAUCHON-VERDIER, Philippe ALIZON, Thierry BEIGNEUX, Alain BONAC, Alain BOURGOGNON, Nelly BREMOND, Marie-Christine CHARPENTIER, Patrice COSSON, Jean-Claude CRÉPIN, Patrick DEVILLERS, Sylvie GALLIEN, Christiane GAULTIER, Bernard HOLLANDE, Gérard NICAUD, Jean-Louis RICHARD, Muriel TOURNOIS.

Avaient donné pouvoir :

Chantal RAIGNAULT, PV à Thierry BEIGNEUX
Michel MARTEAU, PV à Sylvie GALLIEN
Joëlle DEPONT, PV à Marc ROUFFY
Marie JOLY, PV à Patrice COSSON
Jean-Louis MEUNIER, PV à Nelly BREMOND.

Absent excusé :

Alain BERNIER.

Absentes :

Evelyne BOURGOGNON, Marie DAGUISÉ, Catherine MOREAU.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine CHARPENTIER

Nombre de membres en exercice :	32
Quorum :	17 membres présents physiquement
Nombre de membres présents physiquement :	23
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de votants :	28

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°7 DU
15 DECEMBRE 2016.

*Aucune observation n'ayant été émise, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 du Conseil Communautaire a été adopté à l'unanimité des membres présents.
L'ordre du jour est ensuite abordé.*

II. RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA PISCINE : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTAT. PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION.

Monsieur le Président explique que le projet de rénovation et d'extension de la piscine intercommunale dont le montant s'élève à 2 865 390 € HT soit 3 438 468 € TTC, (frais de maîtrise d'œuvre inclus) peut bénéficier de subventions d'état au titre de la DETR et/ou du DSIL et/ou du CNDS.

Vu le coût prévisionnel des travaux, Monsieur le Président propose de solliciter cette subvention sur 2 années, soit en 2017 et en 2018.

Il explique qu'une première phase de travaux pour 2017 s'élèvera à 919 600 € HT environ, soit 110 352 € TTC et que la deuxième phase correspondra à 1 945 790 € HT soit 2 334 948 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Le plan prévisionnel de financement de cette opération se compose comme suit :

• Subvention d'Etat sur 2 ans (34,88 %) : (Contrat de ruralité 2017 et 2018)	999 448 €
• Subvention Départementale sollicitée (14,20 %) :	407 000 €
• Subvention Régionale (20 %) : (CRST, Pays de Valençay en Berry)	573 000 €
• Autofinancement (30,92 %) :	885 942 €

= 2 865 390 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ;

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL et ou du CNDS ;

ADOPTE le plan prévisionnel de l'opération exposé ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

NOTE que le coût de la TVA afférant à ces travaux s'élève à 573 078 €.

III. CONTRAT DE RURALITÉ DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES CHABRIS PAYS DE BAZELLES, CHATILLONNAIS EN BERRY, ECUEILLÉ VALENÇAY ET DE LA RÉGION DE LEVROUX.

Monsieur le Président présente aux membres le dispositif Contrat de ruralité.

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est un outil qui coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Les grands axes du Contrat de ruralité pour le territoire des Communautés de Communes Chabris Pays de Bazelle, Chatillonnais en Berry, Ecueillé Valençay et de la Région de Levroux répond aux défis des ruralités en matière :

- D'accès aux services et aux soins,
- De cohésion sociale,
- De transition écologique et énergétique,
- Ou encore d'attractivité.

Après avoir entendu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre du Contrat de ruralité pour le territoire des Communautés de Communes Chabris Pays de Bazelle, Chatillonnais en Berry, Ecueillé Valençay et de la Région de Levroux.

IV. COMPTES DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL, DU BUDGET « DÉCHETS MÉNAGERS », DU BUDGET « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ».

Délibération du Conseil Communautaire concernant l'approbation des comptes de gestion dressés par le Trésorier pour la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et uniques de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. ;

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant qu'aucune anomalie n'a été constatée et que les résultats sont réguliers et conformes ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général, du budget annexe des déchets ménagers et du budget développement économique et de la Communauté de Communes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni information ni réserve de leur part puisque les résultats de l'exercice 2016 sont en tous points conformes aux résultats du compte administratif des trois budgets établi par le Président pour la Communauté de Communes.

Délibération adoptée dans les conditions suivantes:

POUR : 28
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

036011
 TRÉS. CHATILLON-SUR-INDRE-CLION



II-1
 Exercice 2016

24000 - CC DU CHATILLONNAIS EN BERRY
 RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	590 575,91	1 405 469,72	1 996 045,63
Titres de recettes émis (b)	335 202,01	1 321 261,28	1 656 463,29
Réductions de titres (c)	0,00	11 023,00	11 023,00
Recettes nettes (d = b - c)	335 202,01	1 310 238,28	1 645 440,29
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	590 575,91	1 405 469,72	1 996 045,63
Mandats émis (f)	272 722,40	1 040 122,65	1 312 845,05
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	272 722,40	1 040 122,65	1 312 845,05
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	62 479,61	270 115,63	332 595,24
(h - d) Déficit			

24000 - CC DU CHATILLONNAIS EN BERRY

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	213 262,32	0,00	62 479,61	0,00	275 741,93
Fonctionnement	424 365,54	214 991,88	270 115,63	0,00	479 489,29
TOTAL I	637 627,86	214 991,88	332 595,24	0,00	755 231,22
II - Budgets des services à caractère administratif					
DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS					
Investissement	-150 822,20	0,00	-73 073,90	0,00	-223 896,10
Fonctionnement	-5 860,00	0,00	-3 247,29	0,00	-9 107,29
Sous-Total	-156 682,20	0,00	-76 321,19	0,00	-233 003,39
TOTAL II	-156 682,20	0,00	-76 321,19	0,00	-233 003,39
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON					
Investissement	22 070,90	0,00	4 546,84	0,00	26 617,74

24100 - ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 492,74	778 021,24	804 513,98
Titres de recettes émis (b)	4 546,84	800 447,02	804 993,86
Réductions de titres (c)	0,00	5 931,98	5 931,98
Recettes nettes (d = b - c)	4 546,84	794 515,04	799 061,88
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 492,74	778 021,24	804 513,98
Mandats émis (f)	0,00	717 512,70	717 512,70
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	717 512,70	717 512,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 546,84	77 002,34	81 549,18
(h - d) Déficit			

24100 - ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON					
Investissement	22 070,90	0,00	4 546,84	0,00	26 617,74
Fonctionnement	-11 849,40	0,00	77 002,34	0,00	65 152,94
Sous-Total	10 221,50	0,00	81 549,18	0,00	91 770,68
TOTAL III	10 221,50	0,00	81 549,18	0,00	91 770,68
TOTAL I + II + III	10 221,50	0,00	81 549,18	0,00	91 770,68

24200 - DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	540 476,20	270 200,00	810 676,20
Titres de recettes émis (b)	80 719,00	1 855,10	82 574,10
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	80 719,00	1 855,10	82 574,10
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	540 476,20	270 200,00	810 676,20
Mandats émis (f)	161 568,65	5 184,39	166 753,04
Annulations de mandats (g)	7 775,75	82,00	7 857,75
Dépenses nettes (h = f - g)	153 792,90	5 102,39	158 895,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	73 073,90	3 247,29	76 321,19

24200 - DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS					
Investissement	-150 822,20	0,00	-73 073,90	0,00	-223 896,10
Fonctionnement	-5 860,00	0,00	-3 247,29	0,00	-9 107,29
Sous-Total	-156 682,20	0,00	-76 321,19	0,00	-233 003,39
TOTAL II	-156 682,20	0,00	-76 321,19	0,00	-233 003,39
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-156 682,20	0,00	-76 321,19	0,00	-233 003,39

V. COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

A. BUDGET GÉNÉRAL.

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Marc ROUFFY, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Michel HETROY, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité** :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	213 262,32 €	0,00 €	209 373,66 €	0,00 €	422 635,98 €
Opérations de l'exercice	272 722,40 €	335 202,01 €	1 040 122,65 €	1 310 238,28 €	1 312 845,05 €	1 665 440,29 €
TOTAUX	272 722,40 €	548 464,33 €	1 040 122,65 €	1 519 611,94 €	1 312 845,05 €	2 068 076,27 €
Résultat de clôture	0,00 €	275 741,93 €	0,00 €	479 489,29 €	00,00 €	755 231,22 €
Restes à réaliser	316 279,72 €	0,00 €			316 279,72 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	589 002,12 €	548 464,33 €	1 040 122,65 €	1 519 611,94 €	1 629 124,77 €	2 088 076,29 €
RESULTATS DEFINITIFS	40 537,79€	0,00 €	0,00 €	479 489,29 €	0,00 €	438 951,50 €

2°) constate, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) ont signé au registre des délibérations

B. BUDGET DÉCHETS MENAGERS.

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Marc ROUFFY, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Michel HETROY, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité** :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	22 070,90 €	11 849,40 €	0,00 €	11 849,40 €	22 070,90 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	4 546,84 €	0,00 €	77 002,34 €	0,00 €	81 549,18€
TOTAUX	0,00 €	26 617,74 €	11 849,40 €	77 002,34 €	11 849,40 €	103 620,08 €
Résultat de clôture	0,00 €	26 617,74 €	0,00 €	65 152,94 €	0,00 €	91 770,68 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	26 617,74 €	0,00 €	65 152,94 €	0,00 €	91 770,68 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	26 617,74 €	0,00 €	65 152,94 €	0,00 €	91 770,68 €

2°) constate, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

C. BUDGET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Marc ROUFFY, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Michel HETROY, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité** :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	150 822,20 €	0,00 €	5 860,00 €	0,00 €	156 682,20 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	153 792,90 €	80 719,00 €	5 102,39 €	1 855,10 €	158 895,29 €	82 574,10 €
TOTAUX	304 615,10 €	80 719,00 €	10 962,39 €	1 855,10 €	315 577,49 €	82 574,10 €
Résultat de clôture	223 896,10 €	0,00 €	9 107,29 €	0,00 €	233 003,39 €	0,00 €
Restes à réaliser	235 206,75 €	103 585,01 €			235 206,75 €	103 585,01 €
TOTAUX CUMULES	539 821,85 €	184 304,01 €	10 962,39 €	1 855,10 €	550 784,24 €	186 159,11 €
RESULTATS DEFINITIFS	355 517,84 €	0,00 €	9 107,29 €	0,00 €	364 625,13 €	0,00 €

2°) constate, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur HETROY remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est témoignée.

VI. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 :

A. BUDGET GÉNÉRAL.

Le Conseil Communautaire,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 316 279,72 €		
INVEST	213 262,32 €		62 479,61 €	Recettes 0,00 € €	- 316 279,72 €	- 40 537,79 €
FONCT	424 365,54 €		270 115,63 €			479 489,29 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	479 489,29 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	40 537,79 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	438 951,50 €

B. BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS.

Le Conseil Communautaire,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER 2016	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	22 070,90 €		4 546,84 €	Recettes 0,00 € €	0,00 €	26 617,74 €
FONCT	-11 849,40 €	0,00 €	77 002,34 €			65 152,94 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS:

- d'affecter le résultat comme suit :

EXÉDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 à reporter au BP 2017 (ligne 002) 65 152,94 €

C. BUDGET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

Le Conseil Communautaire,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses 235 206,75 €		
INVEST	- 150 822,20 €		-73 073,90 €	Recettes 103 585,01 €	- 131 621,74 €	- 355 517,84 €
FONCT	-5 860,00 €		-3 247,29 €			- 9 107,29 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 à reporter au BP 2017 (Ligne 001) - 9 107,29 €

VII. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS A ANNEXER AU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que la loi n°95-127 du 08 Février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public fait obligation au Conseil Communautaire de délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la CDC pendant l'exercice budgétaire de l'année 2016.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'état récapitulatif dressé par le Président de l'ensemble des cessions et acquisitions immobilières ci-dessous décrites,

Date de la délibération approuvant la cession ou l'acquisition ou date de l'acte	Nature de la transaction	- Désignation de l'immeuble - Localisation -Référence cadastrale - Superficie	Partie au contrat		Montant de la transaction
			Identité du vendeur	Identité de l'acquéreur	
Délibérations du 25 novembre 2015 et du 15 décembre 2016	Vente d'un terrain	Vallée de Marteau 36700 Clion sur Indre ZN 226 34 013 m ²	Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry	Entreprise HERVÉ Rue de la République 36700 Clion sur Indre	102 039 € A percevoir en 2017

APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le bilan ci-dessus, puisqu'il est conforme aux décisions que le Conseil Communautaire a prises dans le domaine de la gestion du Patrimoine de la Communauté de Communes au cours de l'exercice 2016.

VII. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE FLÉRÉ LA RIVIERE.

Monsieur BRAUD Michel explique à l'assemblée le projet de PLU de sa commune :

C'est suite à la loi ALUR et l'obligation de transformation des POS et PLU que la commune a entrepris l'élaboration du P.L.U.

L'**objectif de ce document** est de permettre un développement communal tout en faisant des choix rationnels par rapport aux moyens de la commune (exemple : extensions de réseaux à limiter).

La **principale contrainte** rencontrée lors de l'élaboration du document a été la nécessité de **réduire la consommation d'espace** par rapport au POS : toute superficie constructible doit dorénavant être justifiée. Cela implique de nombreuses réductions de surfaces constructibles et une densification, incitées par l'Etat et le SCOT.

En juin 2016, nous avons présenté en Conseil Municipal les principaux objectifs du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Depuis, nous avons traduit ces objectifs en définissant précisément le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement.

Aujourd'hui, l'objectif est d' « arrêter le P.L.U. », c'est-à-dire d'acter cette première version qui sera soumise :

- aux avis des P.P.A. - **Personnes Publiques Associées** et Consultées (pendant trois mois)
- à la population (dans le cadre de **l'enquête publique** d'un mois qui suivra ensuite vers mars/avril)

Ce premier projet de P.L.U. pourra donc connaître des modifications et ajustements pour prendre en compte tous ces avis. La **version d'approbation** définitive sera à nouveau soumise en conseil municipal en mai/juin et aux personnes publiques associées.

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Communautaire qu'ils ont été invités à consulter à la Communauté de Communes le dossier du projet d'urbanisme de la commune de Fléré la Rivière afin de pouvoir émettre un avis. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, n'émet **aucune** remarque sur ce projet et y donne un avis favorable.

IX. INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Vu l'article L. 2121.29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques ;

Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1 ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer au tarif maximum le montant de la redevance pour occupation du domaine public dans son ensemble, selon le barème en vigueur au 01/01/2017.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CHARGE Monsieur le Président et le Trésorier de l'exécution de la présente décision, chacun en ce qui le concerne.

X. CONVENTION ETUDE GEMAPI BASSIN VERSANT DE L'INDRE.

Vu la loi n°2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 attribuant au groupe communal une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI),

Considérant le transfert automatique de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018,

Considérant la nécessité pour les EPCI de s'organiser pour assurer l'exercice de la compétence GEMAPI et les différentes possibilités de structuration offertes par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu les conclusions du groupe de travail réunissant les élus des EPCI du bassin versant de l'Indre et l'Etat, notamment l'accord de principe pour confier à la Communauté de Communes Val de l'Indre – Brenne la maîtrise d'ouvrage d'une étude d'aide à la structuration en matière de GEMAPI sur le bassin versant financée à 80% par l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne,

Considérant les démarches effectuées par la Communauté de Communes pour la mise en œuvre de l'expertise et notamment la réalisation d'une convention avec les autres EPCI concernés pour financer le montant résiduel de l'étude après subvention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le lancement d'une étude préalable à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Indre pour le compte de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre concernés dans le cadre d'une convention ;

AUTORISE le bureau à signer ladite convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Annexe à la délibération n° 13 du 7 février 2017.
Projet de Convention.

Logos EPCI

**CONVENTION POUR UNE ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE
DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN
VERSANT DE L'INDRE**

Entre les soussignés :

- **CDC Marche Berrichonne**
« adresse »
« représenté par... » / « dûment autorisé par délibération du ...»
- **CDC La Châtre et Sainte Sévère**
« adresse »
« représenté par... » / « dûment autorisé par délibération du ...»
- **CDC du Val de Bouzanne**
« adresse »
« représenté par... » / « dûment autorisé par délibération du ...»
- **CA Châteauroux Métropole**
« adresse »
« représenté par... » / « dûment autorisé par délibération du ...»
- **CDC Région de Levroux**
« adresse »
« représenté par... » / « dûment autorisé par délibération du ...»
- **CDC Val de l'Indre-Brenne**
« adresse »
« représenté par... » / « dûment autorisé par délibération du ...»
- **CDC Ecueillé-Valençay**
« adresse »
« représenté par... » / « dûment autorisé par délibération du ...»
- **CDC Coeur de Brenne**
« adresse »
« représenté par... » / « dûment autorisé par délibération du ...»
- **CDC du Chatillonnais en Berry**
« adresse »
« représenté par... » / « dûment autorisé par délibération du ...»

Préambule

La compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques, et Prévention des Inondations – GEMAPI – devient obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018. La loi NOTRe offre plusieurs possibilités de structuration pour la mise en œuvre de cette compétence.

Lors des réunions préparatoires menées par l'Etat et la CDCI en 2016, les élus se sont accordés sur la pertinence du bassin versant comme échelle de gouvernance et proposent le transfert de la GEMAPI à un syndicat unique à créer sur le bassin versant de l'Indre, dans le département de l'Indre.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne allouant des financements pour les études d'aides à la structuration en matière de GEMAPI, cette proposition a reçu un avis favorable.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les conditions de financement et de conduite d'une étude de préfiguration d'un syndicat unique à l'échelle du bassin versant de l'Indre pour porter la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.

Cette mission d'expertise, confiée à un prestataire spécialisé, abordera notamment les points suivant :

- Analyse juridique de la compétence GEMAPI et clarification des responsabilités liées.
- Etat des lieux de l'organisation actuelle des maîtrises d'ouvrages (patrimoine financier, matériel, moyens humains, actions en cours...)
- Etude des scénarios de structuration adaptés à la GEMAPI
- Modalités pratiques de mise en œuvre de la compétence par un syndicat unique : conseils sur les statuts, représentation et composition des membres, financement de la compétence, moyens humains et coûts prévisionnels, évaluation des charges transférées, simulations diverses...
- Définition de l'exercice de la compétence au regard des enjeux associés dans les documents de planification existants : SDAGE Loire – Bretagne 2016-2021 et programme de mesures en vigueur, enjeux du territoire pour la qualité des milieux.
- Volet milieux aquatiques : modalités de poursuite des actions déjà engagées sur le bassin versant et ébauches des actions futures à mener.
- Prévention des inondations : synthèse des enjeux et perspectives en termes d'actions à mener.

- Animation de la concertation avec les différents acteurs (réunions d'étapes et de validation...)
- Evaluation du budget du futur syndicat.

ARTICLE 2 – PERSONNES PUBLIQUES CONCERNEES

Le conventionnement est proposé aux neufs EPCI à fiscalité propre dont le territoire appartient en tout ou partie au bassin versant de l'Indre dans le département de l'Indre, listés en page 1 de la présente.

ARTICLE 3 – MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ETUDE

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes Val de l'Indre – Brenne, représentée par son Président Christophe VANDAELE. Adresse : 1 rue Jean Jaurès 36320 VILLEDIEU SUR INDRE.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE

Les missions suivantes sont confiées au maître d'ouvrage :

- Pilotage et suivi de l'étude,
- Elaboration du cahier des charges,
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Elaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
- Gestion de la procédure d'attribution du marché : analyse des offres et information des candidats
- Signature, notification et exécution du marché

Les signataires de la convention et les services de l'état pourront être associés à la rédaction du cahier des charges et à l'analyse des offres pour le choix du prestataire, dans le cadre d'un comité de suivi.

ARTICLE 5 – MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES

L'ensemble des frais liés à l'étude est estimé entre 25 000 et 50 000 € TTC.

Le taux de financement proposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne s'élève à 80%. La prestation sera réglée par la Communauté de Communes Val de l'Indre – Brenne qui percevra la subvention de l'Agence de l'Eau – Loire Bretagne. Le résiduel de 20% donnera lieu à un remboursement par chaque EPCI signataire de la présente convention selon la clef de répartition fixée ci-après.

Le calcul prendra en compte l'ensemble des frais liés à l'étude à la charge de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.

Cette répartition se fera au prorata de la surface du bassin de l'Indre existante sur le territoire de l'EPCI comme suit :

- CDC Marche Berrichonne : 5,62 %
- CDC La Châtre et Sainte Sévère : 28,30 %
- CDC du Val de Bouzanne : 3,34 %
- CA Châteauroux Métropole : 18,31 %
- CDC Région de Levroux : 7,28 %
- CDC Val de l'Indre-Brenne : 16,00 %
- CDC Ecueillé-Valençay : 2,45 %
- CDC Coeur de Brenne : 2,52 %
- CDC du Chatillonnais en Berry : 16,18 %

Chacun des signataires s'engage à budgéter les sommes nécessaires pour assurer le remboursement au maître d'ouvrage de l'étude, qui interviendra à réception du titre de recettes émis par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par l'ensemble des structures signataires et prendra fin à l'achèvement de la prestation et du règlement des comptes. Au regard du contexte réglementaire, son terme est envisagé à la fin de l'année 2017.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Le contenu de la convention ne peut être modifié que par la conclusion d'un avenant entre les cosignataires.

ARTICLE 8 – CONTENTIEUX

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention ressort du Tribunal Administratif de Limoges, après échec de résolution de tout différend par le biais d'une solution amiable et après échec d'une tentative de conciliation devant le président du Tribunal Administratif (article L211-4 du Code de la Justice Administrative).

Fait en neuf exemplaires originaux, le

Pour la Communauté de Communes
de La Châtre – Ste Sévère

, son Président

Pour la Communauté de Communes
de la Marche Berrichonne

, son Président

Pour la Communauté de Communes
Val de l'Indre Brenne ;

Christophe VANDAELE, son Président

Pour Châteauroux Métropole ;

, son Président

Pour la Communauté de Communes
du Val de Bouzanne

, son Président

Pour la Communauté de Communes
de la Région de Levroux

, son Président

Pour la Communauté de Communes
Cœur de Brenne

, son Président

Pour la Communauté de Communes
Ecueillé - Valençay

, son Président

Pour la Communauté de Communes
Du Châtillonnais en Berry

, son Président

XI. GYMNASSE INTERCOMMUNAL : RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et sur avis favorable des membres du Bureau,

Vu le bilan financier relatif au fonctionnement du gymnase pendant l'année 2016 annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le bilan de fonctionnement du gymnase pour l'année 2016 ;

MAINTIENT le prix de l'heure d'utilisation du gymnase au coût réel de fonctionnement du service pour les scolaires et à **15,00 €/heure** pour les utilisateurs occasionnels ;

RECONDUIT le tarif de location pour des manifestations diverses à **80 € sans le chauffage et 100 € avec le chauffage par journée d'utilisation** ;

FIXE le montant des frais par élève en fonction du planning d'utilisation du gymnase par les collèges (public et privé) de CHATILLON au prorata du temps d'occupation réel par chaque établissement et non par temps d'occupation moyen aux deux établissements ;

EFFECTUE la récupération de ces frais auprès du SIVOM pour les élèves du Collège Joliot Curie et du Collège Saint-Joseph au prorata du nombre d'élèves utilisant cet équipement sur les bases suivantes :

Collège Joliot Curie (SIVOM) : 180 élèves x 49,36 € = 8 884,80 €

Collège Saint-Joseph : 47 élèves x 98,62 € = 4 635,14 €

EMET un avis favorable sur la récupération des frais relatifs à l'utilisation du gymnase par les écoles primaires de la Commune de Châtillon, par les collégiens de Saint-Joseph résidant à Châtillon ainsi que par les associations par le biais des attributions de compensation lors de l'évaluation des charges transférées.

Annexe à la délibération n° 14
du CC du 07/02/2017.

BILAN DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE
Année 2016

I. ETAT DES DEPENSES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2016.

COMPTE	LIBELLE	DEPENSES 2015	DEPENSES 2016
60611	Eau	554,31 €	2 400,30 €
60612	Chauffage	6 339,70 €	6 834,68 €
60612	Electricité (de janvier à octobre)	3 087,38 €	3 194,57 €
60632	Fournitures petit équipement et entretien	337,53 €	1 617,32€
6156	Maintenance	1 672,26 €	1 607,48 €
616	Assurance	870,00 €	900,00 €
6217	Frais de personnel remboursement à la Cne de Châtillon (+ interventions techniques)	10 723,01 €	11 135,22 €
6262	Téléphone	297,83 €	307,84 €
	Atténuation de charges	-	-
	TOTAL DES DEPENSES	23 882,02 €	27 997,41€

TOTAL arrondi à : 27 997 €

II. COUT HORAIRE DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

En 2016-2017, le gymnase est réservé pendant 36 semaines à raison de 72 h 1/2 par semaine soit 2 610 heures.

Le coût par heure d'utilisation est égal à : $\frac{27\,997\ \text{€}}{2\,610\ \text{h}} = \underline{10,73\ \text{€}}$

III. DECOMPOSITION DU TEMPS D'UTILISATION PAR LES COLLEGES PUBLIC OU PRIVE.

	Durée d'utilisation
Collège Joliot Curie (8 classes) (23 h) x 36 s.	828 h.
Collège St Joseph (4 classes) (12 h 00) x 36 s	432 h.
TOTAL	1 260 h.

IV. REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE SIVOM ET LE COLLEGE SAINT-JOSEPH.

SIVOM	828 x 10,73 €	8 884,44 €
Collège Saint-Joseph	432 x 10,73 €	4 635,36 €
<u>TOTAL GENERAL</u>		<u>13 519,80 €uros</u>

XII. APROBATION DU BILAN DE FONCTIONNEMENT 2016 DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE.

Après avoir entendu l'exposé et la présentation le bilan de fonctionnement 2016 par Monsieur le Président, et sur avis favorable des membres du Bureau qui se sont réunis le 31 janvier 2017, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le bilan de fonctionnement de la piscine intercommunale pour l'année 2016, ci-après annexé ;

Annexe à la délibération n° 15 du CC du 07/02/2017

PISCINE INTERCOMMUNALE
BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2016

Fréquentation de l'année 2016 : 36 453 entrées (Rappel fréquentation 2015 : 41 606 entrées)

BILAN DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2016

COMPTE	LIBELLE	DEPENSES 2015	DEPENSES 2016
60611	Eau et assainissement	13 360,19 €	8 048,22 €
60612	Energie électricité (de janvier à novembre)	37 832,56 €	34 129,96 €
60612	Chauffage gaz	62 542,62 €	53 465,27 €
60623	Alimentation distributeur	1 602,14 €	1 626,87 €
60628	Autres fournitures non stockées (piles pour défibrillateur - pharmacie)	165,07 €	85,41 €
60631	Produits d'entretien	13 402,02 €	11 891,44 €
60632	Fournitures petit équipement	4 424,67 €	2 565,83 €
6064	Fournitures administratives	3,60 €	61,20 €
6068	Autres matières et fournitures	94,78 €	0,00 €
61522	Entretien et réparations sur bâtiments	17 241,01 €	32 092,13 €
6156	Maintenance	7 050,60 €	3 317,92 €
616	Assurance	785,90 €	813,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	456,00 €	376,50 €
6188	Autres frais divers : analyse eau piscine	1 733,25 €	1 612,15 €
6251	Voyages et déplacements	123,60 €	131,60 €
6256	Missions	184,80 €	0,00 €
6262	Frais de télécommunications (de janvier à novembre)	712,13 €	709,64 €
627	Services bancaires et assimilés (chèques vacances)	20,00 €	22,00 €
TOTAL charges à caractère général C/011		161 734,94 €	150 949,14 €
c/6218 et suivants et c/64832			
6217	Personnel technique de Ville de Châtillon affecté à la piscine	46 353,36 €	1 894,92 €
6218	Remplaçants par le Comité de Natation FFN	7 847,00 €	9 860,50 €
6413	Remplaçants les week-ends + charges pat.	6 501,00 €	5 087,48 €
6225	Indemnités de régisseurs	233,40 €	0,00 €
6411	Personnel titulaire + charges patronales	157 390,15 €	177 103,58€
TOTAL charges de personnel C/012		218 324,91 €	193 946,48 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		380 059,85 €	344 895,62 €

BILAN DES RECETTES DE L'EXERCICE 2016

A) C/70632 Droits d'entrées

Décomposition des recettes correspondant aux droits d'entrées.

		Année 2015		Année 2016	
		Nbre d'entrées	Recettes	Nbre d'entrées	Recettes
	Entrées à 3,50 €	3 426	11 991,00 €	2 916	10 206,00 €
	Entrées à 2,00 €	3 735	7 470,00 €	3 328	6 656,00 €
	Abont à 30,00 €	433	12 990,00 €	363	10 890,00 €
	Abont à 17,00 €	293	4 981,00 €	301	5 117,00 €
	Groupe à 2,00 € (dont C.E)	1 346	2 692,00 €	1 201	2 402,00 €
	TOTAL			40 124,00 €	
CLUBS	Clubs BB nageurs		203,00 €		0,00 €
	Forfait plongée *		en sommeil		0,00 €
	CNCI forfait		8 157,50 €		6 086,25 €
	TOTAL		8 360,50 €		6 086,25 €
SCOLAIRES GROUPES STAGES	Scolaires (1,50 €)	12013	18 019,50 €	11 024	16 536,00 €
	Groupes (2,00 €)	1302	2 604,00 €	1 164	2 328,00 €
	TOTAL		20 623,50 €		18 864,00€
DIVERS	Centre aéré (1,20 €)	280	336,00 €	266	319,20 €
	Sauna (7,00 €)	37	259,00 €	26	182,00 €
	TOTAL		595,00 €		501,20 €
TOTAL			69 703,00 €		60 722,45€

B) C/7088 Recettes du distributeur 3 709,10 € 2 052,00 €

C) C/6419 Atténuation de charges

D) (cf. remboursement arrêt de travail) d'un maître-nageur : 3 122,24 € 22 297,96 €

TOTAL GENERAL DES RECETTES	76 534,34 €	85 072,41€
-----------------------------------	--------------------	-------------------

RESULTAT (à la charge du Budget Général de la Communauté de Communes)

2015	2016
303 525,51 €	259 823,21 €

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur COSSON demande si le chauffage au gymnase va être réparé.

Monsieur HETROY explique que la chaudière est hors service : un devis a été demandé et s'élève à 63 000 €.

Monsieur ROUFFY informe le Conseil Communautaire que l'esquisse et l'avant-projet définitif de l'Atelier Relais ont été présentés le 6 février 2017.

XIV. INFORMATIONS ET REMERCIEMENTS.

Monsieur HETROY informe les membres du Conseil Communautaire que l'entreprise SOBECA titulaire du Marché de travaux pour le déploiement du très haut débit fibre optique (FttH) a engagé les prestations de relevé des logements à desservir.

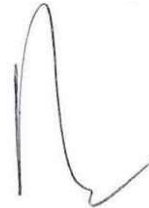
Monsieur COSSON transmet les remerciements de l'OHDJ (Orchestre Harmonique Départemental de l'Indre) pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur première répétition à Châtillon sur Indre en janvier 2017.

XV. AUTRES QUESTIONS.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. HETROY', written over a horizontal line.

M. HETROY